

Commune de Léaz

N° 49/2024

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 2 décembre 2024

Date la convocation du Conseil municipal : 26 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC Secrétaire élu : Pierre-Luc CHATAIGNON

**Présents :** Christine BLANC -- Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE- Pierre-Luc CHATAIGNON -Séverine VIRLOUVET-

**Absents excusés :** Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET

**Absents :** Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

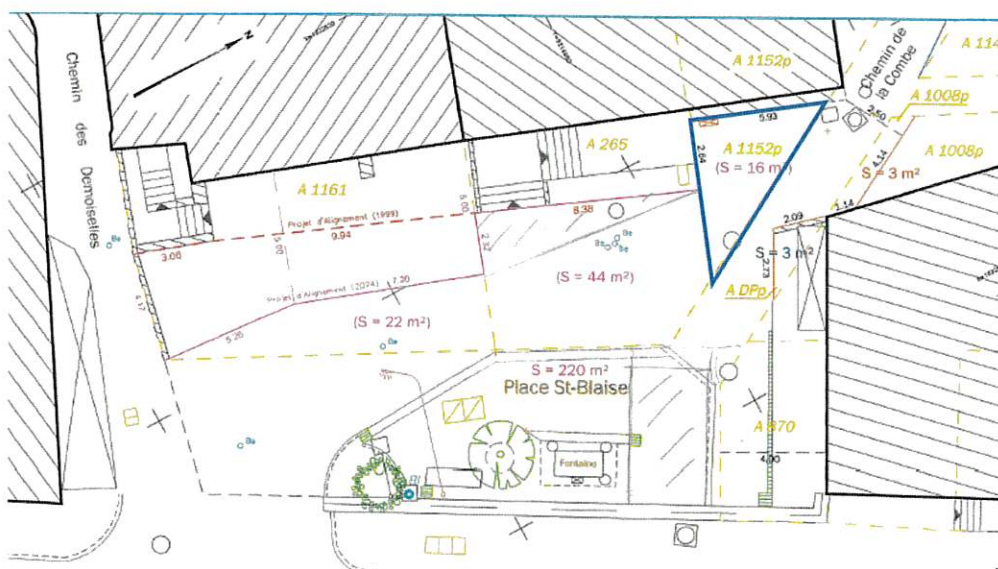
### OBJET : ACQUISITION TERRAIN PLACE SAINT BLAISE

Madame la Maire

Rappelle l'historique de la place Saint-Blaise à Longeray dont l'usage public existe depuis plus de 30 ans. Une enquête publique a eu lieu en 2002 pour le classement en place publique.

Rappelle la réunion du 7 septembre 2022 en présence de M. Olmi géomètre relative à la régularisation de la place Saint-Blaise à Longeray, il est proposé d'acquérir 16m<sup>2</sup> de la parcelle A1152p classée en place publique en bleu avec M. Gabriel Pirollet propriétaire et la commune de Léaz.

La place publique est également un passage permettant de relier le chemin de la Combe à la route départementale n° 1206.



Madame la Première Adjointe demande au Conseil Municipal Mme la Maire ne prend pas part au vote:

- **L'ACCORD** de principe pour l'acquisition de 16m<sup>2</sup> de la parcelle A1152p surface nécessaire pour le fonctionnement de la place publique à hauteur de 20.- € le m<sup>2</sup>
- **L'AUTORISATION** de signer le document d'arpentage et tout document relatif à l'acquisition d'une partie de la parcelle A1152p au prix de 20€ le m<sup>2</sup>.
- **DE VALIDER** le fait que les frais de géomètre, de notaire et tous autres frais relatifs à cette acquisition soient à la charge de la Commune.



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20241202-2024\_49DEL-DE



N° 49/2024

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, selon le vote suivant : 6 voix pour, 1 abstention (Emelyne Etienne)**

- **DECIDE** d'acquérir la surface nécessaire pour le fonctionnement de la place publique à hauteur de 20.- € le m<sup>2</sup>
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer, le document d'arpentage, les actes définitifs et tout autre document nécessaire à la transaction,
- **VALIDE** le fait que les frais de géomètre, de notaire et tous autres frais relatifs à cette acquisition soient à la charge de la Commune.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pierre-Luc CHATAIGNON  
Secrétaire de séance,

Christine BLANC  
Maire,

